

**Membres de la commission de contrôle des listes électorales  
pour les communes de 1 000 habitants et plus  
Commission composée de cinq membres**

La commission sera composée :

- de trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation quelle qu'elle soit et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ;
- de deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième et à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation quelle qu'elle soit et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

En cas d'égalité en nombre de sièges entre plusieurs listes, l'ordre de priorité sera déterminé par la moyenne d'âge la plus élevée des conseillers municipaux élus de chaque liste.

Dans les communes de 1000 habitants et plus dans lesquelles une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, ladite commission sera composée selon les modalités prévues pour les communes de moins de 1000 habitants (page 2).

Merci de compléter ce tableau et chaque candidat mentionné dans ce dernier devra remplir une fiche de renseignements pour le poste dans la commission de contrôle (fiche annexe).

Nom de la commune	Liste 1		Liste 2		Liste 3	
	Nom	Prénom	Nom	Prénom	Nom	Prénom
GRENADE-SUR-L'ADOUR	TASTET	Nadine	GAUTHIER	Marie-France		
	BOUEILH	Fabienne	TAUZIET	Bruno		
	CLAVE	Guillaume				

*Suppléant*     *Dauger*     *Sébastien*     *Corso*     *Cyrille*

Date : 4 décembre 2023

Signature du Maire **Madame Le Maire  
Odile TACOUTURE**

